

# NOTRE CODE DE CONDUITE UNE ATTITUDE CLAIRE



**LA POSTE** 

# CODE DE CONDUITE

## NOTRE COMPORTEMENT AU QUOTIDIEN

L'acceptation et la réputation de la Poste dépendent en grande partie de la manière dont nous nous comportons en tant que collaborateur et collaboratrice dans le quotidien professionnel. Il nous incombe à tous de questionner notre propre comportement ainsi que de signaler les dysfonctionnements que nous constatons. Nous voulons faire ce qui est juste lors des nombreuses décisions que nous prenons chaque jour dans notre travail.

**Or, ce qui est juste ou non n'apparaît pas toujours immédiatement de manière claire et précise. Lorsque nous avons des doutes sur la bonne réponse, la bonne mesure ou la bonne solution, nous clarifions les choses et cherchons le dialogue avec les supérieurs ou les collègues. Cela s'applique à chaque unité de la Poste, à chaque niveau, dans chaque situation.**

Le code de conduite nous donne une orientation. De plus, il indique comment réagir concrètement pour certains thèmes. Si nous devons trouver une solution dans une situation difficile, les questions suivantes devraient pouvoir recevoir une réponse positive:

1. Trouverais-je correcte la solution choisie si j'étais moi-même concerné par la solution en tant que client ou partenaire?
2. La décision ou la solution est-elle équitable pour les deux parties?
3. Me sentirais-je bien si je lisais dans les médias des publications sur ma décision ou ma solution?

Deux options supplémentaires s'offrent pour les cas problématiques: le Service spécialisé Compliance de la Poste ([compliancepost@poste.ch](mailto:compliancepost@poste.ch)) conseille, aide et intervient en cas de questions, de réserves ou dans des situations délicates. En outre, il est possible d'utiliser de manière anonyme la plateforme [www.poste-courage.ch](http://www.poste-courage.ch). Celle-ci est indépendante de la gestion opérationnelle de la Poste et directement subordonnée au Conseil d'administration. Ce n'est qu'en abordant suffisamment tôt des problèmes éventuels que l'on peut les régler dans l'intérêt de l'entreprise et du personnel.

### Nos règles d'or

Nous nous comportons toujours de manière respectueuse, correcte et dénuée de toute discrimination vis-à-vis des personnes et des institutions avec lesquelles nous sommes en contact, qu'il s'agisse des collaborateurs, des clients, du public, du propriétaire, des autorités, des fournisseurs et des concurrents. Nous respectons les droits de l'homme et ne tolérons aucun harcèlement moral, abus de pouvoir, harcèlement sexuel ou autre comportement inapproprié. Cela s'applique à toute forme de relations avec autrui, dans le contact direct, dans les courriers ou encore sur les réseaux sociaux.

#### 1. Nous prenons soin de nos semblables, de notre environnement et des objets de valeur.

Nous traitons nos semblables comme nous aimerions être traités. Nous gérons les données et les informations, le savoir-faire, la propriété matérielle et intellectuelle de la Poste ainsi que les valeurs patrimoniales de tiers et les ressources naturelles consciencieusement et avec le plus grand soin.



«Nous veillons à ce que les personnes qui entrent en contact avec nous se sentent respectées. Cela s'applique tant pour des collègues que

pour des clients ou des fournisseurs. En notre qualité de collaborateurs, il est important que nous protégeons les valeurs patrimoniales ainsi que les ressources et les gérons avec soin. Un véhicule défectueux entraîne des coûts, qu'il s'agisse de réparations ou d'un nouvel achat nécessaire. Plus nous utilisons le véhicule avec soin, plus nous pourrons l'utiliser longtemps. Nous apportons également ce soin à la gestion des valeurs patrimoniales de tiers qui nous sont confiées et à l'environnement, quelles que soient les valeurs patrimoniales ou les ressources environnementales en question.»



## 2. Nous respectons les lois et les règlements.

En notre qualité de collaborateurs de la Poste, nous nous conformons à toutes les dispositions légales et réglementaires ainsi qu'à nos directives internes dans nos activités et sur les marchés sur lesquels nous évoluons. Nous agissons à tout moment de manière responsable, correcte et moralement irréprochable. Ainsi, nous protégeons et renforçons notre réputation.



«Partout où nous agissons en tant que collaborateurs de la Poste, nous respectons les lois et les prescriptions réglementaires du pays ainsi que les directives internes et nous y tenons. Même en cas de flou apparent et de prescriptions éventuellement négligées par d'autres personnes ou organisations, nous nous y tenons en permanence.»

## 3. Nous garantissons la sécurité.

La sécurité des personnes, de l'exploitation et des valeurs matérielles et immatérielles est importante pour une évolution durable de l'activité de la Poste, la protection des personnes revêtant toujours pour nous la priorité absolue.



«La diversité des secteurs d'activité traités par la Poste sur différents sites requiert parfois des mesures de sécurité très différentes et individuelles. Il revient à chacun de veiller à respecter à tout moment les directives et les normes afin d'éviter tout dommage pour les personnes et pour la Poste. Nous voulons répondre en tout temps aux exigences en matière de protection et de sécurité de notre personnel, de notre clientèle et de nos partenaires.»

## 4. Nous gérons toujours avec le plus grand soin les informations commerciales.

Nous transmettons les informations commerciales et les données clients uniquement aux personnes en ayant besoin pour leur travail ou autorisées à les recevoir. En plus de la protection des informations de la Poste, nous respectons systématiquement les droits en matière de protection des données de toutes les personnes avec lesquelles nous sommes en contact. Nous ne transmettons pas d'informations aux médias, mais les invitons à s'adresser à notre Service de presse.



«Si des informations confidentielles nous parviennent au sein de la Poste, il est toujours réglementé comment les gérer et avec qui il est autorisé d'échanger à ce sujet. Si des informations commerciales ou des données clients sensibles tombent dans de mauvaises mains, cela peut nuire à la Poste ou à nos clients. Nous gérons les informations confidentielles avec tout le soin nécessaire et veillons strictement au respect de tous les droits en matière de protection des données.»

## 5. Nous signalons les conflits d'intérêts et les résolvons.

Des conflits d'intérêts peuvent se produire si nous exerçons des activités accessoires ou entretenons une relation étroite avec des prestataires, des partenaires commerciaux ou des concurrents. Nous signalons immédiatement des conflits d'intérêts possibles et veillons à une solution optimale dans l'intérêt de la Poste.



«Il peut arriver qu'une activité accessoire autorisée ait soudain des recoupements avec des tâches et activités personnelles au sein de la Poste. Ou qu'une amie intime travaille chez un fournisseur souhaitant actuellement obtenir un mandat et que l'octroi de ce mandat se trouve dans le domaine de responsabilité personnel. En principe, nous devons signaler immédiatement les conflits d'intérêts et les résoudre dans l'intérêt de la Poste.»

## 6. Nous ne tolérons aucun comportement malhonnête ou corrompu.

Nous ne proposons pas de gratifications démesurées ni n'en acceptons dans notre travail. Ce principe s'applique également avant et après une opération commerciale concrète. Des exceptions concernant des gratifications modiques sont réglementées dans des directives internes.



«La corruption et les pots-de-vin ne font pas partie des méthodes de conduite d'affaires et d'entretien des relations de la Poste. Les cadeaux ou invitations dans une mesure raisonnable sont liées à des valeurs limites et à des règles claires. Ainsi, il est en principe interdit d'accepter des cadeaux en espèces. Dans le cadre des usages sociaux, comme en cas de «prime de Noël pour les facteurs», les règles internes peuvent cependant admettre des exceptions.»

## 7. Nous misons sur une concurrence loyale.

Nous agissons selon le principe de bonne foi et nous engageons en faveur d'un fonctionnement efficace du marché. Nous ne passons pas d'accords visant à une restriction de la concurrence. Lors de l'octroi de mandats, nous respectons strictement les directives légales ainsi que les réglementations correspondantes de la Poste.



«En tant que Poste, nous soutenons la diversité des marchés sur lesquels nous évoluons. Celle-ci nous incite à continuer à fournir des prestations de haute qualité, la concurrence déloyale ne correspondant pas à notre comportement sur le marché.»

## Nous assumons la responsabilité de nos actions.

Chacun de nous supporte entièrement les conséquences des manquements à notre code de conduite. Les sanctions liées à des manquements dépendent de l'étendue du cas concret. Nous aspirons à une culture dans laquelle tout un chacun est à même de repérer et d'éviter des comportements inappropriés. À cet effet, il est essentiel que des questions sur le comportement adéquat dans une situation spécifique soient immédiatement posées et discutées. Il relève également de notre responsabilité de soulever de telles questions. Lorsque nous constatons des manquements au code de conduite, nous sommes tenus de les signaler.

## Les manquements au code de conduite et les signalements de dysfonctionnements correspondants doivent être communiqués aux services suivants:

- au service supérieur
- au Service spécialisé Compliance (compliancepost@poste.ch) ou
- de manière anonyme sur la plateforme [www.poste-courage.ch](http://www.poste-courage.ch)

Des questions peuvent être adressées en toute confidentialité au Service spécialisé Compliance (compliancepost@poste.ch).

La Poste Suisse SA  
Wankdorfallee 4  
Case postale  
3030 Berne

E-mail: [compliancepost@poste.ch](mailto:compliancepost@poste.ch)  
[www.poste.ch](http://www.poste.ch)

**LA POSTE** 